



Membres en exercice : 29
Membres présents : 18
Membres votants : 20

Le 11 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.
Envoi de la convocation le : 5 décembre 2024. Publication de la convocation le : 6 décembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Sandrine URVOIS
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
M. Jean-François MARZIN
M. Didier GUILLON
Mme Corinne BRIANT
M. Philippe LAPORTE
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN
Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Jean-Jacques COLIN
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 17 DEC. 2024

Date de publication : 17 DEC. 2024

Délibération n° 2024-145 : Convention avec l'association ASALEE pour la mise à disposition de locaux

Rapporteur : Mme Simone JOURAND

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le dispositif ASALEE (Action de Santé Libérale en Équipe), porté par une association loi 1901 créée en 2004, a pour but d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques, en médecine de ville. Un protocole de coopération permet des délégations d'actes ou d'activités des médecins généralistes vers des infirmières déléguées à la santé publique (IDSP) au sein d'un cabinet médical.

L'idée consiste à associer une infirmière, formée et outillée, avec des médecins généralistes, pour contribuer à l'amélioration de la prise en charge globale des patients présentant des pathologies chroniques ou des facteurs de risques.

Le projet permet d'offrir à ces patients, grâce à l'éducation thérapeutique :

- Un suivi et une écoute approfondis. Plus de temps en somme que ne peut leur offrir un simple suivi médical.
- L'acquisition de plus d'autonomie dans leur vie quotidienne.

L'association ASALEE a proposé de s'installer sur le territoire d'Audierne et a besoin pour cela d'un local adapté.

Il est donc proposé de mettre à disposition de l'association un local situé Place Jean Perrot (local partagé avec la Ligue contre le cancer).

La mise à disposition de l'espace fait l'objet d'une convention jointe en annexe et est accordée à titre gratuit.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2024,

Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jean-Jacques COLIN avaient quitté la séance au moment de la présentation de la présente délibération et n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention de mise à disposition d'un local situé Place Jean Perrot au profit de l'association ASALEE ;
- Autoriser M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

